

*SIGNATURE DES CONVENTIONS DE GENÈVE*

plus à atténuer les maux de la guerre, mais il s'appliquera à combattre la guerre elle-même et à assurer la victoire définitive de la paix.

---

*LISTE DES ÉTATS SIGNATAIRES DES CONVENTIONS  
DE GENÈVE DU 12 AOÛT 1949 POUR LA PROTECTION  
DES VICTIMES DE LA GUERRE*

A la date du 15 janvier 1950, les Etats dont les noms suivent ont signé — avec ou sans réserves — les Conventions de Genève du 12 août 1949, pour la protection des victimes de la guerre :

Afghanistan — Albanie — Argentine — Australie — Autriche — Belgique — Biélorussie — Bolivie — Brésil — Bulgarie — Canada — Ceylan — Chili — Chine — Colombie — Cuba — Danemark — Egypte — Equateur — Espagne — Etats-Unis d'Amérique — Ethiopie — Finlande — France — Grèce — Guatémala — Hongrie — Inde — Iran — Irlande (République d') — Israël — Italie — Liban — Liechtenstein — Luxembourg — Mexique — Monaco — Nicaragua — Norvège — Pakistan — Pays-Bas — Paraguay — Pérou — Philippines — Pologne — Royaume-Uni — Saint-Siège — Salvador (El) — Suède — Suisse — Syrie — Tchécoslovaquie — Turquie — Ukraine — URSS — Uruguay.

---